

La prévention des Rps (Module 2)

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

out public. Particulièrement recommandée aux acteurs RH, aux représentants du personnel, aux managers et aux acteurs de la prévention.

Organisme de formation

➔ AD CONSEIL

Lieux & dates

➔ Groupe 1

inscriptions sur [https](https://elearning-opco-sante.fr)

[://elearning-opco-sante.fr](https://elearning-opco-sante.fr)

Interlocuteur Opco Santé

OPCO Santé

plateforme.lms@opco-sante.fr

Contexte

L'OPCO Santé se doit d'être au plus près de vos besoins, vous qui êtes en première ligne pour accompagner les personnes fragilisées. C'est pourquoi depuis la crise sanitaire, l'OPCO Santé a mobilisé son énergie et ses ressources pour être en capacité de vous proposer une offre de formation à distance.

Pour vous inscrire à la thématique décrite dans la présente fiche, veuillez-vous inscrire directement sur la plate-forme de formation à distance : <https://elearning-opco-sante.fr/>

Objectifs

Module 2 approfondissement – Thème 1 :

- ➔ Élaborer des mesures primaires, secondaires et tertiaires de prévention
- ➔ Structurer son propre plan de prévention d'établissement dans une logique participative
- ➔ Associer les acteurs clés et déployer les mesures
- ➔ Construire son tableau de bord d'évaluation et de suivi

Module 2 approfondissement – Thème 2 :

- ➔ Planifier son évaluation des risques psychosociaux
- ➔ Construire son plan de communication
- ➔ Découvrir l'outil « RPS-DU » de l'INRS
- ➔ Segmenter ses unités de travail
- ➔ Réaliser des groupes participatifs d'évaluation des RPS
- ➔ Interpréter les résultats et identifier les axes de travail
- ➔ Intégrer les résultats à son document unique

Prérequis

Avoir un ordinateur avec webcam, micro et haut-parleur, une connexion Internet, et utiliser le navigateur firefox ou google chrome.

- ➔ Pour suivre les sous-modules, il est préconisé d'avoir suivi le module 1 – thème 1

Contenu

Modalité de formation :

Module 2 : classe virtuelle + suivi individuel

NB : La création du compte doit être réalisée par le salarié uniquement via une adresse mail professionnelle et non générique